



DELIBERATION n° 2023-04-CS-14

Autorisation de signature de l'arrêt d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du SCoT Isle en Périgord

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation : 24 mars 2023

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord s'est réuni le 24 avril 2023 à 18 heures, salle de réunion du SMD3 – Commune de Coulounieix-Chamiers, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LEGAY, Président du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Etaient présents :

Nom du Délégué		Nom du Délégué		Nom du Délégué	
1	AYMARD Robert	12	CROUZILLE Pierre-André	23	LOTTERIE Jean-Paul
2	BASTIER Dominique	13	DENIS Claude	24	MARCHAND Didier
3	BATAILLER Régis	14	DURANT Serge	25	MARTY Alain
4	BENOIST Daniel	15	ELIZABETH Georges	26	MISCHIERI Pascal
5	BIALE Frédéric	16	FOUCHIER Nils	27	MOTARD Gilles
6	BIDAUD Yannick	17	GASCHARD Dominique	28	NOYER Jean-Luc
7	BOURGEOIS Richard	18	GRAPIN Marie-Laure	29	PERPEROT Philippe
8	BOUTON Sylvie	19	JAUBERTIE Pierre	30	VADILLO Floran
9	BUFFIERE Alain	20	LECONTE Dominique	31	VEYSSIERE Marie-Rose
10	CHAUSSADE Jean-Claude	21	LEGAY Emmanuel	32	VILLESUZANNE Daniel
11	COUSTILLAS Samuel	22	LESPINASSE Annie	33	WYSS Denise

51 Membres en exercices

33 Membres présents

18 Membres absents

Objet : Autorisation de signature de l'arrêt d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du SCoT Isle en Périgord

AR Prefecture

024-200060697-20230424-2023_04_CS_14-DE
Reçu le 28/04/2023

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'examiner le cadre de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du SCoT Isle en Périgord, sur la base des éléments ci-après exposés.

Par décision n° E23000018/33, en date du 13 février 2023, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné la Commission d'enquête ; celle-ci est composée de :

- Monsieur Jean-Marc Divina, Président de ladite commission,
- Monsieur René Cousy, membre titulaire,
- Monsieur Loïc Lucas, membre titulaire.

L'enquête publique concerne le projet de SCoT Isle en Périgord porté par le syndicat mixte.

Le SCoT est un document de planification qui fixe des orientations et objectifs concernant, notamment, l'urbanisme, l'habitat, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les transports, l'agriculture, la transition énergétique etc.

Ces orientations sont appelées à être ensuite traduites dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.

Préalablement à son adoption par le Comité Syndical du Pays de l'Isle en Périgord, le projet de SCoT sera soumis à une enquête publique dont les dates seront fixées en fonction du retour des avis des Personnes Publiques Associées et après consultation de la commission d'enquête.

Le dossier soumis à l'enquête comprend le projet arrêté du SCoT par délibération n°2022-12-CS-06 en date du 12 décembre 2022. Il se compose d'un Rapport de Présentation, comprenant entre autres l'évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Document d'Orientations et d'Objectifs et le bilan de la concertation. Le dossier d'enquête publique comprendra également les avis des personnes publiques associées, réceptionnés par le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, celui de l'autorité environnementale et une annexe constituée d'un recueil de pièces administratives. Toutefois, Monsieur le Président déterminera la composition définitive du dossier lors de la finalisation de l'arrêté : Le dossier qui sera soumis à l'enquête publique comprendra ainsi les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet.

Le siège du syndicat mixte, sis 255 Rue Martha Desrumaux, 24000 Périgueux est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée. Le dossier d'enquête publique du projet de SCoT Isle en Périgord sera consultable :

- en version informatique sur le site internet du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord <https://www.pays-isle-perigord.com/scot/le-scot/> et le registre dématérialisé proposé par l'ATD
- en version papier dans les 7 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous.
- Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-après.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé,
- sur les registres d'enquête papier établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête, disponibles dans les 6 lieux d'enquête, aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-dessous
- par courrier postal à l'attention des Commissaires enquêteurs au siège du syndicat mixte
- par courrier électronique à l'adresse scot@pays-isle-perigord.com.

AR Prefecture

024-200060697-20230424-2023_04_CS_14-DE
Reçu le 28/04/2023

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, tiendra également des permanences, pour recevoir les observations orales ou écrites sur le projet de SCoT, aux lieux, jours et horaires définis dans le tableau ci-dessous :

Lieu de consultation du dossier d'enquête publique et des permanences	Adresse	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier d'enquête publique	Jours et horaires des permanences de la Commission d'Enquête représentée par un ou plusieurs de ses membres
Siège du Syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord	Espace Aliénor 255 Rue Martha Desrumaux 24000 Périgueux	Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 13h30 – 17h00	Le 1er juin : de 9h00 à 12h00 Le 4 juillet : de 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté d'Agglomération du Grand-Périgueux			Le 6 juin : de 14h00 à 17h00 Le 30 juin : de 9h00 à 12h00
Siège de la Communauté de communes Isle-Vern-Salembre	Le Bateau 43 Rue Victor Hugo 24110 Saint-Astier	Du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	Le 5 et 29 juin : de 9h00 à 12h00 Le 14 juin : de 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté de communes Isle-et-Crempse-en-Périgord	2 Rue du Périgord 24400 Mussidan	Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 14h00 – 17h00	Le 8 juin : de 9h00 à 12h00 Le 20 et 26 juin : 14h00 à 17h00
Siège de la Communauté de communes Isle-Double-Landais	4 Bis Rue du Maréchal Joffre 24700 Montpon-Ménéstérol	Du lundi au vendredi 08h30 – 12h00	Le 7, 12 et 28 juin : de 9h00 à 12h00
Mairie de Vergt	3 Place Charles Mangold 24380 Vergt	Le lundi, mardi, jeudi : 9h00 - 12h00 14h00 - 17h00 Le mercredi : 9h00 -12h00 Le vendredi : 9h00 - 12h00 14h00 – 16h30	Le 15 juin : de 9h00 à 12h00 Le 27 juin : de 14h00 à 17h00
Mairie de Sorges et Ligueux en Périgord	1 Pl. de la Mairie 24420 Sorges et Ligueux en Périgord	Lundi au vendredi : 8h00 – 12h00 Et les 1er et 3ème samedi du mois : 9h00 - 12h00	Le 6 et 17 juin : de 9h00 à 12h00

AR Prefecture

024-200060697-20230424-2023_04_CS_14-DE
Reçu le 28/04/2023

Les observations adressées par courrier postal, par voie électronique ainsi que celles reçues sur les registres papier des différents lieux d'enquête, seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège du syndicat mixte. Le rapport et les conclusions motivées de la Commission d'enquête, relatifs à cette enquête, seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Préfecture de la Dordogne, au siège du syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, aux jours et heures habituels d'ouverture hors jours fériés, et dans les lieux d'enquête publique pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également publiés pour la même durée sur le registre dématérialisé, sur les sites internet du syndicat mixte. Toute personne physique ou morale concernée peut demander communication de ces pièces au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT Isle en Périgord, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et au cours de l'enquête publique, sera soumis à délibération du Comité Syndical du Pays de l'Isle en Périgord. Toute information sur cette enquête pourra être obtenue auprès du syndicat mixte, à l'adresse postale suivante : Pays de l'Isle en Périgord, 255 Rue Martha Desrumaux, 24000 Périgueux. Des informations sur cette enquête peuvent également être obtenues par courriel à l'adresse suivante : scot@pays-isle-perigord.com. Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à se prononcer quant à ces propositions et autoriser Monsieur le Président à :

- Finaliser la préparation de l'arrêté, en adaptant le cas échéant les éléments présentés aux échanges à intervenir avec la Commission d'Enquête,
- Signer l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du SCoT Isle en Périgord à intervenir,
- Définir et valider les matériels de communication dans le respect des dispositions réglementaires,
- Organiser la réunion publique et toute action de concertation prévue en accord avec la commission d'enquête.

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Coulounieix-Chamiers,
Le 25 avril 2023

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte
Emmanuel LEGAY**



AR Prefecture

024-200060697-20230424-2023_04_CS_14-DE
Reçu le 28/04/2023